

Note d'information à l'intention des candidats individuels

Le registre des inscriptions aux épreuves terminales du baccalauréats général 2024 est ouvert du **mercredi 8 novembre jusqu'au jeudi 30 novembre 2023 au soir**.

L'inscription doit être effectuée via le site d'inscription « GRAND PUBLIC » de l'application [CYCLADES](#). Vous pouvez aussi accéder au site de l'académie de Nantes Rubrique : Examens, via le lien suivant : (<https://www.ac-nantes.fr/baccalaureats-general-et-technologique-121682>).

Les candidats inscrits aux épreuves de 1ère en 2021, 2022 ou 2023 doivent **OBLIGATOIREMENT** utiliser leur compte CYCLADES de 1ère pour s'inscrire aux épreuves terminales de la session 2024. De même, les candidats redoublants ou triplant leur année de terminale doivent **OBLIGATOIREMENT** utiliser le compte CYCLADES créé la ou les session(s) précédente(s). Chaque candidat doit disposer d'un **SEUL** compte CYCLADES. Une fois l'inscription faite via Cyclades, les **candidats individuels (ou CNED libre) résidant au Bénin doivent se présenter avec leur confirmation d'inscription** (qu'ils auront téléchargée et imprimée à partir de leur compte CYCLADES) **avant le vendredi 8 décembre 2023** à l'Établissement Français d'Enseignement (EFE) MONTAIGNE où ils présenteront leurs épreuves écrites et orales du baccalauréat en 2024, afin de s'acquitter de leurs **frais de participation à l'organisation des épreuves d'examen**.

Attention :

1 - La **totalité des documents justificatifs demandés devra être déposée** par le candidat individuel sur son compte CYCLADES **au plus tard le vendredi 8 décembre 2023**, date limite des inscriptions de terminale générale. En l'absence de ces documents justificatifs, l'inscription à la session 2024 ne pourra pas être validée.

2 - L'inscription aux épreuves terminales de la session 2024 du baccalauréat général ne pourra pas être validée si les frais susvisés ne sont pas payés.

3 - Aucune inscription ne pourra être enregistrée après le **jeudi 30 novembre 2023 au soir**.

Plus d'informations

[sur les aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap](#)

[sur la conservation des notes en cas de redoublement](#)

[sur les dispenses pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat.](#)

Programmes et épreuves

Lien d'accès vers le site EDUSCOL du ministère de l'éducation nationale pour consultation des programmes d'enseignement en voies générale et technologique du baccalauréat, et des formats d'épreuves :

<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812>

Pour tout renseignement :

Contactez le bureau DEC1 - Organisation des baccalauréats général et technologique – à l'adresse suivante : dec.bcg@ac-nantes.fr

ou le Service Coordonnateur des Examens (EFE Montaigne Cotonou) à l'adresse : possyberry.quenum@aefe.fr